

**THREE HUNDRED  
AND TWENTY-THIRD MEETING**

*Held at the Palais des Nations, Geneva,  
on Friday, 5 August 1949, at 10 a.m.*

*President : Mr. James THORN.*

65. Election of one-third of the members of the Fiscal Commission, the Statistical Commission, the Social Commission and the Commission on the Status of Women, and of all fifteen members of the Commission on Narcotic Drugs (E/1443, E/1445)<sup>1</sup>

**(a) Fiscal Commission**

There were five vacancies for membership of the Fiscal Commission. The countries whose term of office did not expire at the end of 1949 were :

<sup>1</sup> Elections under item 48 of the Agenda, resumed from the 315th meeting.

**TROIS CENT VINGT-TROISIÈME  
SÉANCE**

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 5 août 1949, à 10 heures*

*Président : M. James THORN.*

65. Election d'un tiers des membres de la Commission des finances publiques, de la Commission de statistique, de la Commission des questions sociales, de la Commission de la condition de la femme, et des quinze membres de la Commission des stupéfiants (E/1443, E/1445)<sup>1</sup>

**a) Commission des finances publiques**

Il y a cinq sièges vacants à pourvoir à la Commission des finances publiques. Les membres dont le mandat n'expire pas à la fin de 1949 sont la

<sup>1</sup> Elections prévues au point 48 de l'ordre du jour (suite de la 315<sup>e</sup> séance).

Belgium, China, Czechoslovakia, France, New Zealand, Pakistan, Ukrainian Soviet Socialist Republic, the Union of South Africa, the United Kingdom and the United States of America.

At the invitation of the PRESIDENT, Mr. FRIIS (Denmark) and Mrs. SWAMINATHAN (India) acted as tellers.

The vote was taken by secret ballot. *The result of the vote was as follows :*

Number of members voting : 17  
 Number of votes cast : 83  
 Required majority : 9

*The number of votes obtained was as follows :*

Union of Soviet Socialist Republics	14	Sweden	3
Venezuela	14	Argentina	2
Poland	12	Liberia	2
Canada	9	Syria	2
Cuba	6	Uruguay	2
Greece	6	Denmark	1
Honduras	5	Iran	1
Lebanon	3	Israel	1

*The Union of Soviet Socialist Republics, Venezuela, Poland and Canada, having secured the required majority, were elected members of the Fiscal Commission for a period of three years.*

In accordance with rule 68 of the rules of procedure, a second ballot was taken on the countries of Cuba and Greece. *The result of the vote was as follows :*

Cuba . . . . . 14  
 Greece . . . . . 3

*Cuba, having also secured the required majority, was elected a member of the Fiscal Commission for a period of three years.*

**(b) Statistical Commission**

There were four vacancies for membership of the Statistical Commission. The countries whose term of office did not expire at the end of 1949 were: China, France, Netherlands, Norway, Turkey, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom and the United States of America.

At the invitation of the PRESIDENT, Mr. TSAO (China) and Mr. FOMIN (Union of Soviet Socialist Republics) acted as tellers.

The vote was taken by secret ballot. *The result of the vote was as follows :*

Number of members voting : 17  
 Number of votes cast : 67  
 Required majority : 9

*The number of votes obtained was as follows :*

India	14	Panama	8
Argentina	10	Sweden	4
Czechoslovakia	10	Australia	2
Ukrainian S.S.R.	9	Israel	1
Canada	8	Venezuela	1

Belgique, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni, la Tchécoslovaquie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union Sud-Africaine.

A la demande du PRÉSIDENT, M. FRIIS (Danemark) et M<sup>me</sup> SWAMINATHAN (Inde) assument les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret. *Il donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants : 17  
 Suffrages exprimés : 83  
 Majorité requise : 9

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit :*

Union des Républiques socialistes soviétiques	14	Suède	3
Venezuela	14	Argentine	2
Pologne	12	Libéria	2
Canada	9	Syrie	2
Cuba	6	Uruguay	2
Grèce	6	Danemark	1
Honduras	5	Iran	1
Liban	3	Israël	1

*L'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Venezuela, la Pologne et le Canada, ayant obtenu la majorité requise, sont élus membres de la Commission des finances publiques pour une période de trois ans.*

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est procédé à un second tour de scrutin pour Cuba et la Grèce. *Le scrutin donne les résultats suivants :*

Cuba . . . . . 14  
 Grèce . . . . . 3

*Cuba, ayant aussi obtenu la majorité requise, est élu membre de la Commission des finances publiques pour une période de trois ans.*

**b) Commission de statistique**

Il y a quatre sièges vacants à pourvoir à la Commission de statistique. Les membres dont le mandat n'expire pas à la fin de 1949 sont: la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Turquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

A la demande du PRÉSIDENT, M. TSAO (Chine) et M. FOMIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) assument les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret. *Il donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants : 17  
 Suffrages exprimés : 67  
 Majorité requise : 9

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit :*

Inde	14	Canada	8
Argentine	10	Panama	8
Tchécoslovaquie	10	Suède	4
République socialiste soviétique d'Ukraine	9	Australie	2
		Israël	1
		Venezuela	1

*India, Argentina, Czechoslovakia and the Ukrainian Soviet Socialist Republic, having secured the required majority, were elected members of the Statistical Commission for a period of three years.*

### (c) Social Commission

There were six vacancies for membership of the Social Commission. Members whose term of office did not expire at the end of 1949 were: Canada, China, Denmark, Ecuador, France, India, Iraq, Poland, Turkey, the Union of South Africa, the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America.

At the invitation of the PRESIDENT, Mr. TSAO (China) and Mr. FOMIN (Union of Soviet Socialist Republics) again acted as tellers.

The vote was taken by secret ballot. *The result of the vote was as follows:*

Number of members voting:	17
Number of votes cast:	97
Required majority:	9

*The number of votes obtained was as follows:*

Brazil . . . . .	13	Philippine Republic	5
Australia . . . . .	12	Luxembourg . . . . .	4
United Kingdom . . . . .	11	Uruguay . . . . .	2
Yugoslavia . . . . .	11	Belgium . . . . .	1
New Zealand . . . . .	10	Byelorussian S.S.R.	1
Bolivia . . . . .	9	Colombia . . . . .	1
Czechoslovakia . . . . .	9	Peru . . . . .	1
Netherlands . . . . .	6	Sweden . . . . .	1

*Brazil, Australia, the United Kingdom, Yugoslavia and New Zealand, having secured the required majority, were elected members of the Social Commission for a period of three years.*

Mr. BRAVO (Peru) took his seat at the Council table.

In accordance with rule 68 of the rules of procedure, a second ballot was taken on the countries of Bolivia and Czechoslovakia. *The result of the vote was as follows:*

Bolivia . . . . .	9
Czechoslovakia . . . . .	9

In accordance with rule 68 of the rules of procedure, a third ballot was taken on the countries of Bolivia and Czechoslovakia. *The result of the vote was as follows:*

Bolivia . . . . .	11
Czechoslovakia . . . . .	7

*Bolivia, having also secured the required majority, was elected a member of the Social Commission for a period of three years.*

### (d) Commission on the Status of Women

There were five vacancies for membership of the Commission on the Status of Women. Countries whose term of office did not expire at the end of 1949 were: Australia, China, Costa Rica, Denmark, France, Greece, Haiti, India, Turkey and Venezuela.

*L'Inde, l'Argentine, la Tchécoslovaquie et la République socialiste soviétique d'Ukraine, ayant obtenu la majorité requise, sont élues membres de la Commission de statistique pour une période de trois ans.*

### c) Commission des questions sociales

Il y a six sièges vacants à pourvoir à la Commission des questions sociales. Les membres dont le mandat n'expire pas à la fin de 1949 sont: le Canada, la Chine, le Danemark, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Irak, la Pologne, la Turquie, l'Union Sud-Africaine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

A la demande du PRÉSIDENT, M. TSAO (Chine) et M. FOMIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) assument à nouveau les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret. *Il donne les résultats suivants:*

Nombre de membres votants:	17
Suffrages exprimés:	97
Majorité requise:	9

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit:*

Brésil . . . . .	13	République des	
Australie . . . . .	12	Philippines . . . . .	5
Royaume-Uni . . . . .	11	Luxembourg . . . . .	4
Yougoslavie . . . . .	11	Uruguay . . . . .	2
Nouvelle-Zélande . . . . .	10	Belgique . . . . .	1
Bolivie . . . . .	9	R.S.S. de Biélorussie	1
Tchécoslovaquie . . . . .	9	Colombie . . . . .	1
Pays-Bas . . . . .	6	Pérou . . . . .	1
		Suède . . . . .	1

*Le Brésil, l'Australie, le Royaume-Uni, la Yougoslavie et la Nouvelle-Zélande, ayant obtenu la majorité requise, sont élus membres de la Commission des questions sociales pour une période de trois ans.*

M. BRAVO (Pérou) prend place à la table du Conseil.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est procédé à un deuxième tour de scrutin pour la Bolivie et la Tchécoslovaquie. *Le scrutin donne les résultats suivants:*

Bolivie . . . . .	9
Tchécoslovaquie . . . . .	9

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est procédé à un troisième tour de scrutin pour la Bolivie et la Tchécoslovaquie. *Le scrutin donne les résultats suivants:*

Bolivie . . . . .	11
Tchécoslovaquie . . . . .	7

*La Bolivie, ayant aussi obtenu la majorité requise, est élue membre de la Commission des questions sociales pour une période de trois ans.*

### d) Commission de la condition de la femme

Il y a cinq sièges vacants à pourvoir à la Commission de la condition de la femme. Les membres dont le mandat n'expire pas à la fin de 1949 sont: l'Australie, la Chine, Costa-Rica, le Danemark, la France, la Grèce, Haïti, l'Inde, la Turquie et le Venezuela.



Replying to Mr. STINEBOWER (United States of America), the PRESIDENT said that in document E/1443, in the column headed "Commission on the Status of Women", the date "1951" should be opposite "Greece", and not opposite "Guatemala."

At the invitation of the PRESIDENT, Mr. FRIIS (Denmark) and Mrs. SWAMINATHAN (India) again acted as tellers.

The vote was taken by secret ballot. *The result of the vote was as follows :*

Number of members voting :	18
Number of votes cast :	88
Required majority :	10

*The number of votes obtained was as follows :*

Union of Soviet Socialist Republics . . . . .	16	Dominican Republic . . . . .	7
United Kingdom . . . . .	14	Iran . . . . .	6
United States of America . . . . .	14	Czechoslovakia . . . . .	5
Lebanon . . . . .	13	Guatemala . . . . .	2
Mexico . . . . .	9	Sweden . . . . .	1
		Syria . . . . .	1

*The Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom, the United States of America and Lebanon, having secured the required majority, were elected members of the Commission on the Status of Women for a period of three years.*

In accordance with rule 68 of the rules of procedure, a second ballot was taken on the countries of Mexico and the Dominican Republic. *The result of the vote was as follows :*

Mexico . . . . .	11
Dominican Republic . . . . .	7

*Mexico, having also secured the required majority, was elected a member of the Commission on the Status of Women for a period of three years.*

#### (e) Commission on Narcotic Drugs

The PRESIDENT drew attention to the decisions on the membership of the Commission on Narcotic Drugs, taken at the eighth session of the Council [resolution 199 (VIII)], and mentioned on pages 2 and 3 of document E/1445.

The terms of office of all fifteen members of the Narcotics Commission expired at the end of 1949. There were therefore fifteen vacancies for membership of the Commission on Narcotic Drugs: ten for countries of "primary importance" in the fields of the production or manufacture of narcotic drugs, or in which "illicit traffic in narcotic drugs" constituted "a serious social problem", "for an indefinite period until such time as they may be replaced by a decision of the Economic and Social Council"; and five for countries which were "important producing or manufacturing countries or countries in which illicit traffic in narcotic drugs constitutes a serious problem", for a period of three years.

Répondant à M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique), le PRÉSIDENT indique que, dans le document E/1443, dans la colonne « Commission de la condition de la femme », la date « 1951 » doit se trouver en regard du mot « Grèce », et non du mot « Guatemala ».

A la demande du PRÉSIDENT, M. FRIIS (Danemark) et M<sup>me</sup> SWAMINATHAN (Inde) assument de nouveau les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret. *Il donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants :	18
Suffrages exprimés :	88
Majorité requise :	10

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit :*

Union des Républiques socialistes soviétiques . . . . .	16	République Dominicaine . . . . .	7
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	14	Iran . . . . .	6
Royaume-Uni . . . . .	14	Tchécoslovaquie . . . . .	5
Liban . . . . .	13	Guatemala . . . . .	2
Mexique . . . . .	9	Suède . . . . .	1
		Syrie . . . . .	1

*L'Union des Républiques socialistes soviétiques, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Liban, ayant obtenu la majorité requise, sont élus membres de la Commission de la condition de la femme pour une période de trois ans.*

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est procédé à un deuxième tour de scrutin pour le Mexique et la République Dominicaine. *Le scrutin donne les résultats suivants :*

Mexique . . . . .	11
République Dominicaine . . . . .	7

*Le Mexique, ayant aussi obtenu la majorité requise, est élu membre de la Commission de la condition de la femme pour une période de trois ans.*

#### e) Commission des stupéfiants

Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur les décisions concernant la procédure d'élection des membres de la Commission des stupéfiants qui ont été prises lors de la huitième session du Conseil [résolution 199 (VIII)], et qui sont reproduites à la page 3 du document E/1445.

Le mandat des quinze membres de la Commission des stupéfiants expire à la fin de l'année 1949. Il y a donc quinze sièges vacants à pourvoir à la Commission des stupéfiants, dix pour les pays qui ont une « importance de premier ordre » du point de vue de la production et de la fabrication des stupéfiants ou « dans lesquels le trafic illicite des stupéfiants constitue un problème social grave », « nommés membres de la Commission pour une durée indéfinie jusqu'au moment où ils pourront être remplacés par une décision du Conseil économique et social », et cinq sièges pour les pays « importants du point de vue de la production et de la fabrication des stupéfiants ou dans lesquels le trafic illicite des stupéfiants » constitue « un problème grave », nommés pour une période de trois ans.



At the invitation of the PRESIDENT, Mr. FRIIS (Denmark) and Mrs. SWAMINATHAN (India) again acted as tellers.

A vote was taken by secret ballot on the election of ten members of the Commission on Narcotic Drugs for an indefinite period. *The result of the vote was as follows :*

Number of members voting : 18  
 Number of votes cast : 176  
 Required majority : 10

*The number of votes obtained was as follows :*

France . . . . .	18	United Kingdom . . . . .	14
India . . . . .	18	Canada . . . . .	10
China . . . . .	17	Yugoslavia . . . . .	10
United States of America . . . . .	16	Egypt . . . . .	8
Turkey . . . . .	15	Mexico . . . . .	7
Peru . . . . .	14	Netherlands . . . . .	7
Union of Soviet Socialist Republics . . . . .	14	Poland . . . . .	6
		Bolivia . . . . .	1
		Iran . . . . .	1

*France, India, China, the United States of America, Turkey, Peru, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom, Canada and Yugoslavia, having secured the required majority, were elected members of the Commission on Narcotic Drugs until such time as they might be replaced by decision of the Council.*

At the invitation of the PRESIDENT, Mr. FOMIN (Union of Soviet Socialist Republics) and Mr. TSAO (China) acted as tellers.

A vote was taken by secret ballot on the election of five members of the Commission on Narcotic Drugs for a period of three years. *The result of the vote was as follows :*

Number of members voting : 18  
 Number of votes cast : 88  
 Required majority : 10

*The number of votes obtained was as follows :*

Mexico . . . . .	18	Syria . . . . .	2
Egypt . . . . .	17	Belgium . . . . .	1
Netherlands . . . . .	14	Czechoslovakia . . . . .	1
Iran . . . . .	12	India . . . . .	1
Poland . . . . .	11	Israel . . . . .	1
Bolivia . . . . .	3	New Zealand . . . . .	1
Afghanistan . . . . .	2	Sweden . . . . .	1
Pakistan . . . . .	2	Venezuela . . . . .	1

*Mexico, Egypt, the Netherlands, Iran and Poland, having secured the required majority, were elected members of the Commission on Narcotic Drugs for a period of three years.*

## 66. Election of members of the Agenda Committee for the tenth session (E/1491)

The PRESIDENT drew attention to the Note submitted by the Secretary-General on the election of members to the Agenda Committee (E/1491). The Council would have to elect two members of the Agenda Committee to sit in addition to the President and the two Vice-Presidents of the Council. The Council would also have to elect alternate Member States for each member of the

A la demande du PRÉSIDENT, M. FRIIS (Danemark) et M<sup>me</sup> SWAMINATHAN (Inde), assument de nouveau les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret pour l'élection de dix membres de la Commission des stupéfiants, élus pour une période indéfinie. *Le scrutin donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants : 18  
 Suffrages exprimés : 176  
 Majorité requise : 10

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit :*

France . . . . .	18	Royaume-Uni . . . . .	14
Inde . . . . .	18	Canada . . . . .	10
Chine . . . . .	17	Yougoslavie . . . . .	10
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	16	Egypte . . . . .	8
Turquie . . . . .	15	Mexique . . . . .	7
Pérou . . . . .	14	Pays-Bas . . . . .	7
Union des Républiques socialistes soviétiques . . . . .	14	Pologne . . . . .	6
		Bolivie . . . . .	1
		Iran . . . . .	1

*La France, l'Inde, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la Turquie, le Pérou, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni, le Canada et la Yougoslavie, ayant obtenu la majorité requise, sont élus membres de la Commission des stupéfiants, jusqu'au moment où ils pourront être remplacés par décision du Conseil.*

A la demande du PRÉSIDENT, M. FOMIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. TSAO (Chine) assument les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret pour l'élection de cinq membres de la Commission des stupéfiants pour une période de trois ans. *Le scrutin donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants : 18  
 Suffrages exprimés : 88  
 Majorité requise : 10

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit :*

Mexique . . . . .	18	Syrie . . . . .	2
Egypte . . . . .	17	Belgique . . . . .	1
Pays-Bas . . . . .	14	Inde . . . . .	1
Iran . . . . .	12	Israël . . . . .	1
Pologne . . . . .	11	Nouvelle-Zélande . . . . .	1
Bolivie . . . . .	3	Suède . . . . .	1
Afghanistan . . . . .	2	Tchécoslovaquie . . . . .	1
Pakistan . . . . .	2	Venezuela . . . . .	1

*Le Mexique, l'Égypte, les Pays-Bas, l'Iran et la Pologne, ayant obtenu la majorité requise, sont élus membres de la Commission des stupéfiants pour une période de trois ans.*

## 66. Election de membres du Comité de l'ordre du jour pour la dixième session (E/1491)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la Note présentée par le Secrétaire général concernant l'élection de membres au Comité de l'ordre du jour (E/1491). Le Conseil devra élire deux membres du Comité de l'ordre du jour, autres que le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil. Le Conseil devra également élire un Etat Membre suppléant pour chaque membre du Comité de

Agenda Committee whose continued service on the Committee would be dependent on re-election to the Council before the Committee's term of office expired — namely, for the President and the First and Second Vice-Presidents — and for either or both of the two additional members of the Committee now to be elected by the Council, in the event of their being among the countries whose term of office on the Council expired at the end of 1949, namely, Byelorussian S.S.R., Lebanon, New Zealand, Turkey, the United States of America and Venezuela. But he added that, if the General Assembly re-elected to the Council a State whose representative was a member, that representative would continue to serve on the Agenda Committee and would have the right to designate an alternate from his own State if he were prevented from attending any meeting of the Agenda Committee.

In accordance with the precedent established at previous sessions, he called for nominations for the two Member States to be elected by the Council.

Mr. PENTEADO (Brazil) nominated Belgium.

Mr. DEVINAT (France) seconded, and Mr. STINEBOWER (United States of America) and Mr. BORBERG (Denmark) supported, the nomination.

Mr. PLIMSOLL (Australia) nominated India.

Mr. SUTCH (New Zealand) seconded, and Mr. STINEBOWER (United States of America) and Mr. BORBERG (Denmark) supported, the nomination.

Mr. KATZ SUCHY (Poland) nominated Denmark, and Mr. GONZALEZ (Chile) nominated Brazil.

At the invitation of the PRESIDENT, Mr. FRIIS (Denmark) and Mrs. SWAMINATHAN (India) acted as tellers.

The vote was taken by secret ballot. *The result of the vote was as follows :*

Number of members voting :	18
Number of votes cast :	36
Required majority :	10

*The number of votes obtained was as follows :*

India . . . . .	15	Denmark . . . . .	6
Belgium . . . . .	11	Brazil . . . . .	4

*India and Belgium, having secured the required majority, were elected members of the Agenda Committee for the tenth session of the Council.*

The PRESIDENT pointed out that, as both India and Belgium would continue to be members of the Council throughout 1950, it would be unnecessary to elect alternates for them.

He called for nominations for the position of alternate to the President (New Zealand).

l'ordre du jour qui ne continuerait à faire partie de ce Comité que s'il était réélu au Conseil avant l'expiration du mandat du Comité ; il faut donc élire des suppléants pour le Président et les deux Vice-Présidents et pour l'un ou l'autre ou les deux autres membres du Comité à élire par le Conseil, dans le cas où ce seraient des Etats dont le mandat au Conseil viendrait à expiration à la fin de 1949, c'est-à-dire la République socialiste soviétique de Biélorussie, les Etats-Unis d'Amérique, le Liban, la Nouvelle-Zélande, la Turquie et le Venezuela. Mais le Président ajoute que si l'Assemblée générale réélit comme membre du Conseil un Etat dont le représentant est membre, ce représentant continuera à siéger au Comité de l'ordre du jour et aura le droit de désigner un suppléant du même pays que le sien pour le représenter s'il était lui-même empêché d'assister à l'une des séances du Comité de l'ordre du jour.

Conformément au précédent créé aux sessions antérieures, le Président invite les Etats membres du Conseil à proposer des candidatures en vue de l'élection des deux membres que le Conseil doit désigner.

M. PENTEADO (Brésil) propose la candidature de la Belgique.

M. DEVINAT (France) s'associe à cette proposition, et M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) et M. BORBERG (Danemark) l'appuient.

M. PLIMSOLL (Australie) propose la candidature de l'Inde.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) s'associe à cette proposition, et M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) et M. BORBERG (Danemark) l'appuient.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) propose la candidature du Danemark et M. GONZALEZ (Chili) propose celle du Brésil.

A la demande du PRÉSIDENT, M. FRIIS (Danemark) et M<sup>me</sup> SWAMINATHAN (Inde) assument les fonctions de scrutateurs.

Le vote a lieu au scrutin secret. *Il donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants :	18
Suffrages exprimés :	36
Majorité requise :	10

*Le nombre des voix obtenues se répartit comme suit :*

Inde . . . . .	15	Danemark . . . . .	6
Belgique . . . . .	11	Brésil . . . . .	4

*L'Inde et la Belgique, ayant obtenu la majorité requise, sont élues membres du Comité de l'Ordre du jour pour la dixième session du Conseil.*

Le PRÉSIDENT signale que, l'Inde et la Belgique continuant toutes deux à être Membres du Conseil pendant toute l'année 1950, il sera inutile de désigner des suppléants pour les remplacer éventuellement.

Il invite les membres du Conseil à proposer des candidatures au poste de suppléant du Président (Nouvelle-Zélande).

On the proposal of Mr. STINEBOWER (United States of America), seconded by Mr. DESAI (India), and in the absence of other nominations, *Australia was unanimously elected to supply the alternate to the President of the Council on the Agenda Committee.*

The PRESIDENT called for nominations for the alternate to the first Vice-President.

On the proposal of Mr. AZKOUL (Lebanon), seconded by Mr. NASS (Venezuela) and supported by Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) and Mr. SKOROBOGATY (Byelorussian S.S.R.) and in the absence of further nominations, *Poland was unanimously elected to supply the alternate on the Agenda Committee to the first Vice-President of the Council.*

The PRESIDENT called for nominations for the alternate to the second Vice-President.

Miss SALT (United Kingdom) nominated Brazil.

Mr. GONZALEZ (Chile) seconded, and Mr. AZKOUL (Lebanon) and Mr. DEHOUSSE (Belgium) supported, the nomination.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) said he would abstain from voting on the candidature of Brazil.

Mr. BORBERG (Denmark) felt that, if a vote were to be taken on that candidature, it should be taken by secret ballot.

*This was agreed.* Mr. FORMIN (Union of Soviet Socialist Republics) and Mrs. SWAMINATHAN (India) acting as tellers, at the invitation of the PRESIDENT.

*The result of the vote was as follows :*

Number of members voting :	18
Number of blank voting papers :	2
Number of invalid voting papers :	1
Required majority :	10

*The number of votes obtained was as follows :*

Brazil . . . . .	15
------------------	----

*Brazil, having secured the required majority, was thereby elected to supply the alternate on the Agenda Committee to the second Vice-President of the Council.*

The meeting rose at 12.45 p.m.

Sur la proposition de M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique), appuyé par M. DESAI (Inde), et en l'absence d'autres propositions, *l'Australie est élue à l'unanimité comme devant désigner un suppléant du Président du Conseil au Comité de l'ordre du jour.*

Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à proposer des candidatures au poste de suppléant du premier Vice-Président.

Sur la proposition de M. AZKOUL (Liban) à laquelle s'associe M. NASS (Venezuela) et qu'appuient M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. SKOROBOGATY (République socialiste soviétique de Biélorussie) et en l'absence d'autres propositions, *la Pologne est élue à l'unanimité comme devant désigner un suppléant du premier Vice-Président du Conseil au Comité de l'ordre du jour.*

Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à proposer des candidatures pour le poste de suppléant du second Vice-Président.

M<sup>lle</sup> SALT (Royaume-Uni) propose la candidature du Brésil.

M. GONZALEZ (Chili) s'associe à cette proposition, et M. AZKOUL (Liban) et M. DEHOUSSE (Belgique) l'appuient.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'il s'abstiendra lors du vote sur la candidature du Brésil.

M. BORBERG (Danemark) estime qu'au cas où un vote serait nécessaire sur cette candidature, il devrait avoir lieu au scrutin secret.

*Il en est ainsi décidé.* Sur l'invitation du PRÉSIDENT, M. FORMIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M<sup>me</sup> SWAMINATHAN (Inde) font fonction de scrutateurs.

*Le scrutin donne les résultats suivants :*

Nombre de membres votants :	18
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletins nuls :	1
Majorité requise :	10

*Le nombre des voix obtenues est le suivant :*

Brésil . . . . .	15
------------------	----

*Le Brésil, ayant obtenu la majorité requise, est élu comme devant désigner un suppléant du second Vice-Président du Conseil au Comité de l'ordre du jour.*

La séance est levée à 12 h. 45.